

## Résultats des élections de la Chambre disciplinaire Nationale de l'Ordre des infirmiers du jeudi 27 juin 2024

Le jeudi 27 juin 2024, le Conseil National de l'Ordre des Infirmiers a, en application des dispositions des articles R.4311-93 et R.4311-94 du code de la santé publique, procédé au renouvellement des membres titulaires et suppléants de la Chambre disciplinaire Nationale.

### Composition

Conformément à l'article R.4311-93 du code de la santé publique, la chambre disciplinaire Nationale comprend 12 membres titulaires et 12 membres suppléants répartis, dans le cadre de l'élection, en une chambre externe et une chambre interne.

**La chambre interne** est composée de 6 membres titulaires et suppléants, élus pour 3 ans par les membres titulaires du Conseil National de l'Ordre des infirmiers parmi ses membres titulaires et suppléants.

**La chambre externe** est composée de 2 membres titulaires et 2 membres suppléants représentant chacun des collèges (Libéral, privé, public) élus pour 6 ans et renouvelable par moitié tous les 3 ans.

Les membres de cette chambre sont élus par les membres titulaires du Conseil National de l'Ordre des infirmiers parmi les membres et anciens membres titulaires et suppléants des conseils départementaux, interdépartementaux, régionaux et interrégionaux de l'Ordre des infirmiers. Les conseillers nationaux en cours de mandats ne pouvant pas candidater à la chambre externe.

La distinction chambre interne / externe ne vaut que pour l'élection. Une fois renouvelée, la chambre Disciplinaire Nationale fonctionne de manière unitaire.

### Postes à pourvoir

**Pour la chambre interne, étaient à pourvoir :**

- 6 postes de titulaires et 6 postes de suppléants.

**Pour la chambre externe, étaient à pourvoir :**

- 1 poste de titulaire et 1 poste de suppléant pour le collège libéral
- 1 poste de titulaire et 1 poste de suppléant pour le collège privé
- 1 poste de titulaire et 1 poste de suppléant pour le collège public

### Résultats de l'élections

**Pour la chambre interne, ont été élus titulaires :**

- M. Jérôme FOLLIER 33 voix
- Mme Isabelle GUYARD : 32 voix
- M. Jean-Marc OURMIAH : 31 voix
- M. Frédéric LOIZEMANT : 31 voix
- M. Laurent CHAIX : 31 voix

- Mme Sarah BONENFANT : 29 voix

**Pour la chambre interne, ont été élus suppléants :**

- Mme Barbara GOMBERT 29 voix
- M. Valentin BAETZ : 29 voix
- M. Jean-Marc VALLON : 28 voix
- Mme Nathalie WOJCIECHOWSKI -WALLART : 28 voix
- Mme Sylvie VANHELLE : 27 voix
- M. Romain HUTEREAU : 26 voix

**Pour la chambre externe ont été élus :**

Pour les membres titulaires – Collège libéral :

- Sophie BESSON : 28 voix

Pour les membres suppléants – Collège libéral :

- Benjamin GALLEY : 26 voix

Pour les membres titulaires – Collège privé :

- Chahinez BENZAOUZ : 28 voix

Pour les membres suppléants – Collège privé :

- Nadia BERCKMANS : 26 voix

Pour les membres titulaires – Collège public :

- Céline CHENAULT : 30 voix

Pour les membres suppléants – Collège public :

- Laure MAESTRELLO : 24 voix